



Note d'informations et d'échanges N°37

du 20 février 2021 -

Conseil de Quartier du 9 février

Chers amis,

Comme vous le savez ARQP participe au titre du Collège des acteurs locaux, au **Conseil de Quartier « Centre »** mis en place par la municipalité, et dans lequel se situe notre zone d'action.

La dernière séance plénière de ce conseil s'est tenue mardi **9 février 2021** avec l'ordre du jour sera le suivant :

- Point sur les projets dans le quartier (travaux de voirie, projets d'urbanisme...) par les services techniques de la Ville et de GPSO
- Questions réponses sur l'actualité du quartier.

1. Sujets concernant la zone d'action de ARQP :

➤ Travaux de voirie de l'avenue Jacqueminot



- Les travaux d'enfouissement sont terminés.
- L'aménagement envisagé consiste à un double sens alterné avec des poches de stationnement végétalisées.
- La réunion d'information des riverains, organisée par la Mairie est prévue le **2 mars 2021**.

(*)

ARQP insite sur la nécessité :

- d'étudier l'insertion de cet aménagement dans le plan de circulation du quartier et en analyser ses conséquences
- de prendre en compte la demande des riverains sur la circulation des piétons, notamment la sécurisation du trajet « Quartier du Potager/école Saint Edmond » (avec les traversées piétons de l'avenue Jacqueminot et passage rue Babie)
- d'intégrer le plan vélos

2. Sujets hors du Quartier du Potager du Dauphin :

- Travaux de voirie des rues Lavoisier et de Bourgogne
- Urbanisme :

a) Caserne des pompiers

Extension de la caserne des pompiers



- Projet de rénovation en vue des JO 2024
- Etude et sondage des sols en cours
- Recours des riverains auprès de la préfecture

(*)

b) Pôle intergénérationnel

2 projets majeurs pour la Ville :

1. Réhabilitation de la halle commerciale de Maison Rouge
- 1 bis. Halle commerciale provisoire
2. Construction d'un pôle intergénérationnel et d'une Maison de santé - 11-15 rue de la République

Le site d'implantation



Accès et environnement



(*)

Déclinaison des projets dans le temps

1 et 1 bis :

- Oct 2021 – fév 2022** → . Déconstruction de l'ancien club séniors
. Viabilisation du terrain (réseaux)
. Mise en sécurité du site (réseau viaire + arbre)
- Fév 2022** → Montage d'une structure légère (tente) afin d'aboutir à une halle provisoire
- Mars 2022** → Transfert des commerçants Maison Rouge → halle provisoire
- Mars 2023** → Démontage halle provisoire, libération de la parcelle et réintégration des commerçants dans la halle réhabilitée
- Occupation du plateau République : 1 an**
Durée des travaux halle Maison Rouge : 1 an

1 bis : Implantation de la halle provisoire sur site République



(*)

Le projet

1) Rappel des besoins

- Maison de santé
- Maison des séniors
- Crèche 60 berceaux ou Crèche 40 berceaux + halte-garderie 20 places

2) Objectifs

Activités maintenues :

- Petite Enfance : Crèche (+ halte-garderie)
- Club séniors « La Renaissance »

Lutter contre la désertification médicale

- En 2018, 3099 meudonnais sans médecins traitants déclarés (source : Observatoire des fragilités Grand Nord – 2018)
- Nombre de médecins généralistes sur Meudon : 44 en 2013, 40 en 2018, 30 en 2019 dont 20 qui ont plus de 55 ans
- Suggestion forte de l'ARS et de l'URPS de créer une offre publique médicale sur Meudon

Intégration de nouveaux espaces :

- Maison de santé
- Plateau technique mutualisé (balnéo-rééducation)
- Salle polyvalente (activités gymniques + autres)
- Maison des séniors (SSIAD + MAD + Coordination gériatrique)
- Logements adaptés
- Parking + dépose minute

Le site d'implantation

PLU
Secteur
Zone UAa

EMPRISE CONSTRUCTIBLE PLU

Retrait = 5 m (façade avec balais principaux)
Emprise constructible minimale sous réserve d'un traitement en espace vert de 20% soit 475m² dont 238m² de plantation
Retrait = 5 m (façade avec balais principaux)

(*) Ces deux projets d'urbanisme ont soulevé de nombreuses interrogations et inquiétudes concernant principalement la protection de l'environnement des riverains et la préservation des espaces de verdure et arbres du quartier.

En particulier pour le second projet, un équilibre doit être trouvé entre l'exploitation optimale de la surface du terrain permise par le PLU, et le maintien de la qualité de vie des voisins impactés.

Nota : tous les documents ci-dessus identifiés () sont des captures d'écran des slides présentés par la Mairie lors de la réunion.*



Vous trouverez ces informations sur notre Site ARQP :

<https://quartierdupotager-meudon.fr/>



N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations ou questions complémentaires



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN DE MEUDON

Lot 1901 - 18, rue Valentine - 92190 - MEUDON - contact@quartierdupotager-meudon.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, M. :

Demeurant :

Téléphone : courriel :

Declare souhaiter devenir membre de l'« Association des Riverains du quartier du Potager du Dauphin de Meudon » - loi 1901 (ARQP).

En adhérant à l'association ARQP, j'accepte que l'association mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans les conditions conformes à sa Charte RGPD – **cocher la case pour acceptation**

Je vous adresse ci-joint le montant de ma cotisation annuelle qui s'élève à 20 € pour la période 2020 - 2021.

Date :

Signature :

- Propriétaire individuel
- Gérant de SCI
- Représentant d'Indivision
- Locataire
- Maison individuelle
- Appartement

Les chèques sont à libeller au nom de : « ARQP » et à envoyer au siège de l'association : 18, rue Valentine - 92190 Meudon